

N° client : 5 018 480 213
Identifiant Internet : LIANACEA@FREE.FR

**Par Internet****edf.fr****application mobile : EDF & MOI****mail : serviceclient@edf.fr****Par téléphone**

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

09 69 32 15 15

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

**Par courrier****EDF SERVICE CLIENTS** TSA 20012
41975 BLOIS CEDEX 9**Nos boutiques**Retrouvez la boutique la plus proche de
chez vous sur **boutiques.edf.com****Urgence dépannage Electricité (Enedis)****09 726 750 34** (Service gratuit + prix appel)**Lieu de consommation****9 ROUTE DE MINERVE**
34210 AZILLANET**Titulaire du contrat****Mme GLASER SARAH****Votre contrat****N° de client : 5 018 480 213****N° de compte : 4 08 7 017 874 983**(numéro à transmettre pour le règlement de
vos factures)**Electricité "Tarif Bleu"**

- Point de livraison (PDL) :
N° 24 108 248 900 114
- Puissance : 06 kVA
- Base

Mme GLASER SARAH
9 ROUTE DE MINERVE
34210 AZILLANET**Facture du 02/03/2017****N° 32 307 609 958**

Electricité (relevé Enedis)	284,72 €
TVA	54,51 €

Facture TTC**339,23 €****Montant total****339,23 €**

TTC

Prélevé le
17/03/2017**Les prochaines étapes**

- Prochaine facture vers le 26/04/2017.
- Pour votre prochaine facture, vous avez la possibilité d'être facturé au plus juste en nous communiquant sur Internet ou par téléphone votre relevé de compteur entre le 07/04/2017 et le 23/04/2017.
- Prochaine relève Enedis vers le 27/08/2017.

**Prélèvement automatique**

Le montant de 339,23€ sera prélevé le 17/03/2017 sur le compte ci-dessous :

Titulaire du compte : MME GLASER SARAH

Compte bancaire : FR7630004****40*****968***



Détail de la facture du 02/03/2017 N°32307609958



Votre contrat Electricité

"Tarif Bleu" - 06 kVA - Option Base - Compteur électronique n°848

	Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA
Abonnement			
Régularisation tarifaire Tarif Bleu 06 kVA Base - du 01/08/14 au 31/10/14 ⁽¹⁾	0,69	0,69	5,5%
Régularisation tarifaire Tarif Bleu 06 kVA Base - du 01/11/14 au 31/07/15 ⁽¹⁾	0,24	0,72	5,5%
Base - 06kVA - du 25/02/17 au 26/04/17	6,50	13,00	5,5%

Total Abonnement (dont acheminement 8,30 €)**14,41**

	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA
Consommation						
Régularisation tarifaire Base - 06kVA - du 01/08/14 au 31/10/14 ⁽¹⁾			643	0,0110	7,08	20,0%
Régularisation tarifaire Base - 06kVA - du 01/11/14 au 31/07/15 ⁽¹⁾			1844	0,0038	7,01	20,0%
Base - 06kVA - du 28/08/16 au 24/02/17	72297 (Enedis)	76144 (Enedis)	3847	0,0887	341,23	20,0%
Déduction estimations - Base - 06kVA - du 28/08/16 au 27/12/16			-1744	0,0887	-154,70	20,0%

Total Consommation (dont acheminement 73,60 €)

4590

200,62

	Conso kWh	Prix €HT/ kWh	Montant €HT	TVA
Taxes et Contributions				
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)	2103	0,00957	20,13	20,0%
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)	2103	0,02250	47,32	20,0%
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)			2,24	5,5%

Total Taxes et Contributions**69,69****Total Electricité hors TVA****284,72**

En conclusion

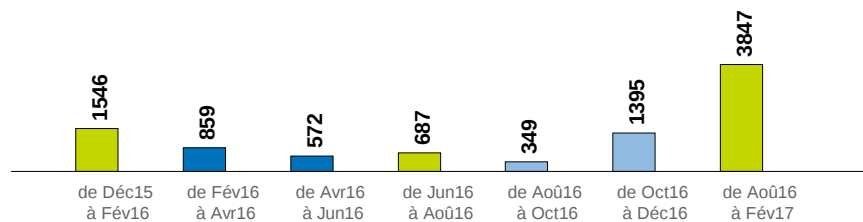
Total facture hors TVA du 02/03/2017	284,72 €
TVA 20,00 % sur un montant total de 268,07 €	53,60 €
TVA 5,50 % sur un montant total de 16,65 €	0,91 €

Total facture TTC du 02/03/2017**339,23 €**
Montant total
339,23 €
 TTC


Evolution de votre consommation facturée en kWh

 Relevé Enedis
 Relevé Client
 Relevé estimé
 

Votre consommation en Electricité





Des infos à portée de main !

Des explications concernant les taxes et contributions sur
particulier.edf.fr/taxes

Mieux comprendre les détails de votre facture sur
particulier.edf.fr/facture

Etre informé sur les prix sur
particulier.edf.fr/prix

Pour votre information

Prix

Electricité : Selon la réglementation en vigueur, les montants de la CSPE et des TCFE ont évolué au 01/01/2016. Sur décision des pouvoirs publics, le Tarif Réglementé de Vente a évolué au 01/08/2016. Le montant de la CTA a évolué au 01/08/2016. Vos CGV ont été modifiées au 03/10/2016. Plus d'information sur le site edf.fr.

Consommation

(1) **Régularisation tarifaire** : le montant de cette régularisation est calculé en application des deux arrêtés du 1er octobre 2016 relatifs aux Tarifs réglementés de Vente de l'électricité qui modifient rétroactivement les barèmes de prix pour la période comprise entre le 01/08/14 et 31/10/14 et celle comprise entre le 01/11/14 et le 31/07/15. Les prix unitaires appliqués correspondent à la différence entre les prix publiés dans les nouveaux arrêtés et ceux qui vous ont été précédemment facturés sur chaque période.

Le montant total de votre régularisation tarifaire pour la période du 01/08/2014 au 31/07/2015 est égal à 42,25 € HT pour la consommation (7461 kWh) et 4,23 € HT pour l'abonnement.

Ce montant n'est soumis qu'à la TVA. Selon votre situation contractuelle et votre rythme de facturation, ce montant vous sera facturé en une ou plusieurs fois. Pour plus de détails, connectez-vous sur particulier.edf.fr/regularisation-tarifaire.

Taxes et contributions

La CTA, TICGN, CSPE, TCFE évoluent conformément à la réglementation

CTA électricité : 27,04% de la part acheminement de l'abonnement

Electricité : Selon la réglementation en vigueur, les montants de la CSPE et des TCFE ont évolué au 01/01/2016. Sur décision des pouvoirs publics, le Tarif Réglementé de Vente a évolué au 01/08/2016. Le montant de la CTA a évolué au 01/08/2016. Vos CGV ont été modifiées au 03/10/2016. Plus d'information sur le site edf.fr.

Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €.

Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.

Offre à tarif réglementé.

Origine 2015 de l'électricité : 89,7 % nucléaire, 6,9 % renouvelables (dont 6,3 % hydraulique), 1,5 % charbon, 0,8 % gaz, 1,1 % fioul. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais :

- **Etape 1** : vous adressez votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF Service Client - TSA 20012 - 41975 BLOIS CEDEX.
- **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Client ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 20021 - 41975 BLOIS CEDEX 9.
- **Etape 3** : vous restez en désaccord avec la réponse du Service Consommateurs, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir directement le médiateur national de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics,

0 800 112 212 Service & appel gratuits

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux Conditions Générales de Vente ou rendez-vous sur cgv.edf.com



DUPLICATA